

## ÉLECTIONS

### Les dates clés :

- Je m'inscris sur les listes électorales : jusqu'au 04 mars 2022
  - Je donne ma procuration : jusqu'au 10 avril 2022
    - 1<sup>er</sup> tour (élection présidentielle) : 10 avril 2022
    - 2<sup>ème</sup> tour (élection présidentielle) : 24 avril 2022
    - 1<sup>er</sup> tour (élection législative) : 12 juin 2022
    - 2<sup>ème</sup> tour (élection législative) : 19 juin 2022

Vous ne pouvez pas vous déplacer pour aller voter ? Donnez procuration ! C'est une démarche simple et rapide à faire en ligne.

### 1<sup>ère</sup> étape :

Pour donner procuration, vous devez vous connecter sur le site : **maprocuration.gouv.fr** en vous identifiant via France Connect, il vous faut connaître soit :

- Le numéro d'électeur et la date de naissance du mandataire

OU

- L'état civil et la commune de vote du mandataire

### 2<sup>ème</sup> étape :

Se déplacer au Commissariat, à la Gendarmerie ou au Consulat pour faire vérifier votre identité et valider votre procuration.

### 3<sup>ème</sup> étape :

Vous êtes informés par courrier dès que votre procuration est acceptée.

Vous avez besoin d'accompagnement pour le faire ? Contactez la France Services de Saint-Lyphard située : 2, rue de la Brière – 44410 SAINT-LYPHARD (à La Poste)

Téléphone : 02.28.54.34.83

Mail : [saint-lyphard@france-services.gouv.fr](mailto:saint-lyphard@france-services.gouv.fr)

Messenger : [@FranceServicesSaintLyphard](https://www.facebook.com/FranceServicesSaintLyphard)

**Je souhaite déposer  
une demande de  
procuration**

 S'identifier avec  
FranceConnect

Qu'est-ce que FranceConnect ?

 AeCS NC Connect  
si vous êtes électeur en Nouvelle-Calédonie

